



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



07965-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.265/11/Rev.1
15 mars 1978

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion d'experts sur la coopération régionale
entre pays en développement dans le domaine
de l'industrie des engrais

Vienne, 8-10 février 1978

RAPPORT

id.78-1427

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3
I. ORGANISATION DE LA REUNION	5
II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	6
III. RESUME DES DEBATS	9
A. Coopération dans le domaine de la production des engrais, des produits intermédiaires et des matières premières	9
B. Coopération visant à promouvoir le commerce des engrais, des produits intermédiaires et des matières premières entre pays en développement	12
C. Coopération pour la construction et l'exploitation de fabriques d'engrais	13
D. Dispositions institutionnelles nécessaires pour assurer la coopération entre pays en développement	15
 ANNEXES	
I. Industrie mondiale des engrais azotés	17
II. Industrie mondiale des engrais phosphatés	18
III. Industrie mondiale de la potasse	19
IV. Liste des documents présentés à la réunion	20
V. Liste des participants	22

INTRODUCTION

1. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI, qui s'est tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, a recommandé que l'ONUDI étende son action à la mise en place d'un système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement ainsi qu'entre ces derniers. L'objet de ces consultations serait d'aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs d'industrialisation et, notamment, de porter à 25 % au moins d'ici à l'an 2000 leur part dans la production industrielle mondiale.
2. La première Réunion de consultation sur l'industrie des engrais, qui s'est tenue à Vienne du 17 au 21 janvier 1977, a rassemblé plus de 250 participants représentant les gouvernements et les milieux industriels et syndicaux de 60 pays.
3. Les participants ont examiné les dispositions prises pour instaurer une coopération entre pays en développement dans l'industrie des engrais. Ils ont convenu que pour les pays en développement ayant des marchés relativement exigus il serait souhaitable de coopérer dans le cadre régional et de mettre en commun leurs ressources et leurs compétences. Un rang élevé de priorité devrait être assigné dans les programmes des groupements régionaux à l'établissement d'études de faisabilité, à la création d'usines d'engrais et à la mise en place d'un réseau régional de commercialisation et de distribution.
4. L'ONUDI devrait, sur demande, concourir à ces efforts. Une aide internationale, technique et financière - bilatérale ou autre - devrait aussi soutenir les activités des groupements régionaux. En outre, l'ONUDI devrait envisager de fournir une assistance pour la création de centres régionaux de développement pour l'industrie des engrais.
5. Il a été recommandé qu'une deuxième Réunion de consultation soit organisée en 1978 et que les "possibilités de coopération entre les pays en développement aux niveaux sous-régional, régional, et interrégional et l'appui international en la matière" figurent parmi les questions qui feront l'objet d'une étude plus approfondie avant cette réunion.

6. L'objet de la réunion d'experts était d'examiner cette question et d'aider à élaborer des conclusions et des recommandations concernant les points pouvant être étudiés lors de la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie des engrais, que l'ONUDI envisage d'organiser à Innsbruck (Autriche) du 6 au 10 novembre 1978.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

7. La réunion d'experts sur la coopération régionale entre pays en développement dans le domaine de l'industrie des engrais s'est tenue au Siège de l'ONUDI, à Vienne, du 8 au 10 février 1978.

8. M. A. Hacini, Chef par intérim de la Section des négociations de l'ONUDI a déclaré dans son allocution d'ouverture que l'objet de la réunion était d'aider à élaborer des propositions concrètes concernant la coopération entre pays en développement, qui pourraient être examinées à la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie des engrais que l'on envisage provisoirement de tenir à Innsbruck (Autriche) du 6 au 10 novembre 1978. Les réunions de consultation sur trois autres secteurs industriels ayant mis en évidence l'importance de la coopération entre pays en développement, les résultats de la présente réunion étaient attendus avec un intérêt tout particulier.

9. M. C. Verghese, Chef de la Section des industries chimiques de l'ONUDI, a été élu Président de la réunion.

10. Les participants à la réunion ont adopté l'ordre du jour ci-après :

- Coopération dans le domaine de la production des engrais, des produits intermédiaires et des matières premières;
- Coopération visant à promouvoir le commerce des engrais, des produits intermédiaires et des matières premières entre pays en développement;
- Coopération pour la construction et l'exploitation de fabriques d'engrais;
- Dispositions institutionnelles nécessaires pour assurer la coopération entre pays en développement.

11. On trouvera en annexes I, II et III au présent rapport des tableaux indiquant la production et la consommation mondiales d'engrais azotés, d'engrais phosphatés et de potasse. La liste des documents examinés à la réunion figure en annexe IV, et celle des participants en annexe V. L'ONUDI avait présenté à la réunion une note consacrée à quelques possibilités de coopération entre pays en développement dans l'industrie des engrais. D'autres documents avaient trait à la coopération entre les pays du Groupe andin, aux activités de fédérations régionales de producteurs d'engrais dans les pays arabes et en Amérique latine, ainsi qu'à la coopération bilatérale que l'Inde et le Pakistan ont établie avec d'autres pays.

II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

12. Le Groupe a estimé qu'il existait des possibilités de réaliser une coopération aux niveaux sous-régional, régional et interrégional moyennant la création, par des pays en développement dont les ressources en matières premières et les marchés sont complémentaires, de coentreprises pour la production d'engrais et/ou de produits intermédiaires. On a identifié huit projets potentiels qui viseraient à exploiter les ressources en gaz naturel, phosphate ou potasse d'un pays pour alimenter en engrais les marchés d'autres pays. L'ONUDI devrait, à la demande, prendre des mesures pour faciliter la mise en oeuvre de ces projets en coopération avec d'autres organisations internationales intéressées.

13. L'ONUDI devrait réunir un groupe de travail sur la coopération entre pays en développement dans l'industrie des engrais phosphatés, et ce à une date suffisamment rapprochée pour que les premiers résultats obtenus puissent être examinés à la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie des engrais, que l'ONUDI organisera à Innsbruck. On pourrait envisager une formule analogue afin de faciliter la coopération pour la mise en valeur des ressources en potasse.

14. Les experts ont estimé qu'une attention particulière devrait être accordée aux moyens d'assurer un approvisionnement suffisant en engrais aux pays les moins avancés et autres pays en développement à population peu nombreuse. L'ONUDI devrait, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale et d'autres organisations intéressées, établir un groupe de travail chargé d'identifier des projets et de proposer, pour aider ces pays, des mesures précises qui pourraient être examinées lors de la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie des engrais.

15. Les institutions de financement - internationales, régionales et bilatérales - devraient continuer à apporter un appui sans réserve afin de faciliter et d'intensifier la coopération entre deux pays, ou au sein d'un groupe de pays en développement, pour la réalisation de projets intéressant l'industrie des engrais. Elles devraient en outre mieux faire connaître leur politique à cet égard.

16. Le Groupe a pris note des activités menées par la Fédération arabe des producteurs d'engrais chimiques et par l'Association latino-américaine pour le développement de l'industrie des engrais (ADIFAL), et recommandé que l'ONUUDI aide ces organisations pour la mise en oeuvre de leurs projets. Les experts se sont déclarés en faveur de la création de telles fédérations régionales de producteurs d'engrais et recommandé que l'ONUUDI fournisse une assistance pour l'établissement d'organismes de ce genre en Afrique et en Asie. L'Organisation devrait également prêter son concours pour la constitution d'une association de producteurs d'engrais pour l'ensemble du tiers monde, qui grouperait toutes les associations régionales et les aiderait à atteindre leurs objectifs.

17. Les experts ont noté les activités du Groupe andin, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), de groupements centraméricains et autres groupes sous-régionaux de pays, et recommandé que l'ONUUDI et d'autres institutions internationales fournissent à ces groupements une assistance pour l'élaboration de formules de coopération et l'exécution de leurs projets.

18. Les experts ont également pris note de l'emploi de modèles, comme ceux qu'ont mis au point la Banque mondiale et le Centre international de développement des engrais (I'DC) pour la planification des nouvelles installations de production d'engrais pour certaines régions, et recommandé que cette formule soit appliquée dans d'autres régions.

19. Le Groupe a examiné la proposition, formulée lors d'une récente réunion, de créer un service régional d'information et de consultation sous les auspices de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la FAO et de l'ONUUDI, et estimé que ce projet devrait servir à encourager la coopération entre pays de la région de la CESAP. Les experts ont recommandé que l'ONUUDI participe au financement de ce projet. L'Organisation pourrait aussi apporter son appui pour la création de services analogues dans d'autres régions.

20. Les experts ont souligné qu'il était nécessaire de créer dans certaines régions des centres de développement des engrais, qui fourniraient divers services en matière de formation, de dépannage, d'information, etc. Les experts ont également noté que la Fédération arabe des producteurs d'engrais chimiques s'employait à créer

un tel centre et que des mesures étaient prises pour en assurer le financement. De l'avis des participants venus des pays d'Afrique, l'ONUDI devrait, conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), organiser une réunion consacrée à la création d'un centre analogue en Afrique.

21. Le Groupe a recommandé que l'ONUDI crée un bureau consultatif sur les engrais qui fournirait aux pays en développement, moyennant rémunération et sur leur demande, divers services dans des domaines tels que : études de faisabilité et évaluation des projets, contrats, procédés de fabrication et transfert des techniques, conception des installations et supervision de leur construction; exploitation et entretien des installations, commercialisation, emploi, transport et stockage des engrais. Des propositions détaillées concernant l'établissement et les fonctions du bureau en question devraient être présentées lors de la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie des engrais. L'ONUDI devrait, à cet effet, établir une liste de particuliers et d'organisations en mesure de fournir les services considérés.

22. Le Groupe a pris note du fait que les associations régionales de producteurs d'engrais ont entrepris ou envisagent de créer des bureaux consultatifs analogues, au niveau régional. Il a estimé que l'ONUDI pourrait prendre contact avec ces associations afin d'obtenir de leurs membres des informations concernant les moyens de résoudre les problèmes de gestion et les problèmes techniques qui se posent dans les pays en développement et dans d'autres régions.

23. Les experts ont examiné une proposition selon laquelle l'ONUDI devrait publier un bulletin trimestriel d'information sur les engrais pour promouvoir la coopération entre pays en développement. Il a été recommandé que, dans un premier temps, une page du Bulletin d'information de l'ONUDI soit en partie consacrée à des renseignements concernant les engrais, qui seraient communiqués par les associations régionales de producteurs d'engrais et d'autres sources.

24. Le Groupe a recommandé que l'ONUDI publie un annuaire de tous les producteurs d'engrais dans les pays en développement et qu'elle diffuse régulièrement diverses informations récentes pouvant intéresser les fabricants d'engrais.

III. RESUME DES DEBATS

A. Coopération dans le domaine de la production des engrais, des produits intermédiaires et des matières premières

25. Les experts ont fait le point des travaux déjà entrepris pour instaurer une coopération entre pays en développement, dans le domaine de la production des engrais, des produits intermédiaires et des matières premières. Ils ont examiné le cas de la Monomeros Colombo Venezolano, société qui a entrepris en 1973 de produire du caprolactone et des engrais NPK à Barranquilla (Colombie). Cette société a été créée par un groupe d'entreprises publiques de Colombie et du Venezuela, avec une petite participation de la Nederlandse Staatsmijnen, N.V. (DSM), qui apporte le savoir-faire technique. La société achète l'ammoniac à la Nitroven, société vénézuélienne qui fonctionne depuis 1974; les actionnaires colombiens détiennent 10 % des actions de cette société.

26. Autre cas de coopération évoqué : la participation des pays arabes au financement de plusieurs usines d'engrais créées en Egypte, en Jordanie, au Pakistan et à Sri Lanka. A titre d'illustration, les dispositions prises au Pakistan ont été exposées aux participants à la réunion. Le Gouvernement d'Arabie saoudite et le Fonds d'Arabie saoudite pour le développement ont consenti des prêts de 80 millions de dollars des Etats-Unis pour le financement d'une usine, de son côté, l'Abu Dhabi National Oil Company a pris une participation de 30 millions de dollars des Etats-Unis dans la deuxième usine. Ces deux usines sont actuellement en construction.

27. Les pays de l'ASEAN ont décidé que l'Indonésie et la Malaisie construiraient des unités de production d'engrais azotés, pour approvisionner le marché régional. L'usine d'Indonésie aura une capacité de production de 570 000 tonnes d'urée par an. Les cinq membres de l'ASEAN participeront à la formation du capital, le Japon a consenti des prêts pour financer cette unité.

28. En outre, on a fait état des efforts incessants déployés en vue d'instaurer une coopération portant sur la création de nouvelles usines d'engrais dans le cadre régional. A l'aide du modèle élaboré par la Banque mondiale, le Groupe des pays andins

recherchait, parmi diverses formules possibles, celle qui assurerait, au coût le plus bas, l'approvisionnement des agriculteurs en engrais. Le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) avait rédigé une étude où étaient examinées 29 options en ce qui concerne l'implantation d'unités de production dans deux ou trois des cinq pays membres. Les conclusions de cette étude seraient soumises aux gouvernements intéressés en 1978.

29. En Afrique de l'Ouest, le Gouvernement du Sénégal, en coopération avec une entreprise privée locale et plusieurs partenaires étrangers qui fourniraient les capitaux, envisageait la construction d'une usine d'une capacité de 600 tonnes par jour de P_2O_5 . La production serait exportée vers les pays africains voisins dont certains forment avec le Sénégal un marché commun. Dans ce cas, cependant, les avantages accompagnant normalement les échanges commerciaux portant sur les engrais seraient nuls, car ces transactions ne donneraient pas lieu au versement de droits d'entrée. Les engrais produits par l'usine envisagée devraient donc entrer en concurrence avec les engrais d'autres provenances souvent offerts à bas prix parce qu'ils ne représentent qu'une faible fraction de la production totale du fournisseur.

30. Les experts ont constaté que dans les autres accords de coopération entre pays en développement pour la production d'engrais, il faudrait tenir compte du fait que ces produits entreraient également en concurrence avec les engrais d'autres provenances. La concurrence étant souvent acharnée, en raison du faible coût des transports maritimes empruntant des itinéraires traditionnels, les pays en développement devraient examiner le moyen de réduire le coût du transport des engrais à l'intérieur d'une sous-région.

31. Les experts ont, en leur nom personnel, estimé qu'il serait utile de recenser les possibilités d'association d'entreprises. À cet égard, ils ont notamment retenu les projets de coopération suivants :

- a) Création d'une installation de production utilisant le gaz naturel de Bolivie, pour produire des engrais azotés destinés à approvisionner les marchés d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay;
- b) Mise en valeur des gisements de potasse de Bolivie et du Chili pour satisfaire les besoins d'autres pays d'Amérique latine;

- c) Mise en valeur des gisements de phosphate du Pérou pour approvisionner d'autres marchés d'Amérique latine;
- d) Création de l'usine d'engrais, mentionnée au paragraphe 29, qu'il est envisagé d'établir au Sénégal pour desservir les marchés d'Afrique de l'Ouest;
- e) Création d'une usine d'engrais azotés, à l'étude au Nigeria, pour approvisionner les autres marchés de l'Afrique de l'Ouest;
- f) Utilisation de l'acide phosphorique du Sénégal et de l'ammoniac du Nigeria pour la fabrication d'engrais complexes ou mélangés dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest;
- g) Utilisation de produits intermédiaires fournis par les pays d'Afrique du Nord pour la fabrication d'engrais dans certains pays enclavés d'Afrique;
- h) Coopération entre le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et tout autre pays de la région en vue d'optimiser l'utilisation rationnelle des ressources et des compétences.

32. Le représentant de la Banque mondiale a déclaré qu'en matière de production d'engrais, la Banque avait pour principe d'encourager la coopération régionale entre pays en développement. Les experts ont également noté que le Fonds européen de développement avait été prié de financer en priorité les projets intéressant plus d'un des pays en développement associés. Ils ont recommandé que les institutions internationales de financement facilitent la création d'usines d'engrais avec la participation de plus d'un pays en développement, soit à titre de partenaire dans une coentreprise, soit dans le cadre d'autres accords de coopération.

33. En ce qui concerne les coentreprises qui pourraient être envisagées sur une base bilatérale entre pays en développement, les experts ont étudié une formule possible. Le pays en développement dans lequel l'usine serait construite et qui disposerait des ressources naturelles détiendrait la majorité du capital, les autres actions étant réservées à celui qui recevrait les engrais. Le pays, où la production de l'usine serait écoulée pourrait s'engager, par un contrat à long terme, à importer une quantité déterminée de cette production. Ces contrats pourraient, au départ, être conclus pour une période de 5 à 10 ans au maximum.

34. Les experts ont constaté que la communauté de propriété était également un moyen de partager les bénéfices, lorsque plus de deux pays coopéraient dans un même projet. Dans ce cas, les pays qui acceptaient d'acheter des engrais au pays producteur pourraient s'attendre à bénéficier, entre autres avantages, a) d'une source garantie d'approvisionnements, b) de stocks livrés à un prix intéressant (à condition que les dépenses de transport soient peu élevées).

B. Coopération visant à promouvoir le commerce des engrais, des produits intermédiaires et des matières premières entre pays en développement

35. Les participants ont constaté qu'il existait des possibilités énormes d'accroître le commerce des engrais, des produits intermédiaires et des matières premières entre pays en développement et que le manque de renseignements sûrs et récents était l'un des principaux obstacles qui empêchaient actuellement de les exploiter.

36. Pour développer la production d'engrais, un organisme neutre comme l'ONUUDI devrait déterminer les besoins d'importations de certains pays en développement et le potentiel d'exportation d'autres pays en développement, et diffuser ces informations de façon périodique et régulière. A la différence des publications existantes, qui proviennent surtout des milieux industriels et commerciaux des pays développés, ce service d'information serait orienté en fonction des besoins des fabricants d'engrais des pays en développement.

37. Pour réunir cette documentation, l'ONUUDI devrait s'assurer le concours des fédérations de producteurs d'engrais des pays en développement et celui des gouvernements des pays importateurs ou exportateurs. Les pays en développement dont les ressources naturelles sont complémentaires (par exemple deux pays disposant l'un de gaz naturel, l'autre de phosphate naturel) pourraient négocier des accords à long terme pour échanger des produits azotés contre des produits à base de phosphate.

38. On a signalé que les pays en développement créant des installations de mélange pourraient importer les engrais dont ils ont besoin d'autres pays en développement ou de pays développés. En outre, les pays qui construisaient des usines d'engrais complexes pourraient importer les produits intermédiaires d'autres pays en

développement. Les fournisseurs des engrais ou des produits intermédiaires pourraient renforcer ces accords commerciaux en concourant à la mise en place de ces usines nouvelles.

39. On a admis que l'éducation des agriculteurs pour les encourager à utiliser les engrais préparait le terrain à l'expansion des échanges. Il était donc utile d'aider les pays en développement à lancer des programmes efficaces pour promouvoir l'emploi d'engrais et pour mettre en place le réseau de commercialisation et de distribution nécessaire pour approvisionner les agriculteurs. A ce propos, on a noté que beaucoup restait à faire en la matière, malgré l'intérêt que les organismes financiers internationaux, les fonds de développement arabes et les programmes d'aide bilatéraux commençaient à porter à ces projets. Il serait donc utile que les pays en développement ayant une certaine expérience de l'action en faveur de l'application des engrais proposent leurs services à d'autres pays en développement.

40. Un participant venant d'un pays en développement qui avait bénéficié de dons d'engrais au titre de l'aide à fonds perdus a fait observer que la totalité des recettes provenant de la vente de ces engrais servaient à financer d'autres activités visant à stimuler l'emploi d'engrais dans l'agriculture. On a estimé que cette formule devrait être étendue à d'autres pays en développement et qu'un bien plus grand nombre de pays en développement et de pays développés pourrait fournir des engrais pour subventionner ces programmes.

C. Coopération pour la construction et l'exploitation de fabriques d'engrais

41. Plusieurs pays en développement avaient déjà une expérience considérable de la supervision des travaux de construction et de l'exploitation efficace des usines d'engrais. Les participants venant de quelques-uns de ces pays ont fait savoir que ceux-ci étaient prêts à aider d'autres pays en développement moins expérimentés et ont indiqué les moyens de formation qu'ils pourraient mettre à la disposition de ces derniers. Dans certains cas, la coopération entre pays en développement avait également porté sur l'exécution d'études de faisabilité, le choix des entrepreneurs, l'évaluation des soumissions, la surveillance de la construction des usines et l'étude des réseaux de commercialisation et de distribution nécessaires.

42. A l'avenir, il pourrait être fait appel à l'aide d'un pays en développement plus expérimenté pour toutes les étapes de la préparation et de l'exécution des projets ou quelques-unes d'entre elles. Au stade préparatoire qui précède la passation des marchés pour la construction de nouvelles usines d'engrais, une assistance peut être requise pour exécuter les études de faisabilité, déterminer la situation du marché, choisir le lieu d'implantation de l'usine, établir le cahier des charges et l'appel d'offres, et pour sélectionner les entreprises d'ingénierie et les principaux éléments de l'équipement. Le contrat une fois négocié, il faudra peut-être une assistance supplémentaire pour superviser les travaux d'ingénierie détaillés, la construction, le montage et l'exécution des travaux sous-traités et pour contrôler le matériel jusqu'au moment de la réception et du démarrage de l'usine. Enfin, il faudra recruter du personnel d'administration, assurer la formation d'autres catégories de personnel et organiser l'exploitation de l'usine.

43. C'est dans ce cadre général que l'on a présenté aux participants le service de consultation technologique que l'ONUDI a lancé à titre expérimental en 1970. L'industrie des engrais étant l'un des secteurs visés, ce service conseillerait les pays en développement au sujet de diverses questions qui se posent lors de la négociation de contrats de technologie, d'ingénierie et de savoir-faire (conditions et modalités du contrat, etc.). L'ONUDI recruterait dans les pays développés et dans les pays en développement une équipe de techniciens et de juristes très qualifiés et leur verserait une rémunération pour les services rendus. On a fait observer que quelques-uns des pays en développement souhaiteraient recevoir une assistance allant de la première étape de projet jusqu'à la conclusion du contrat.

44. Pour ce qui est de la sélection d'un procédé de fabrication, les participants ont été informés des activités du Service d'information industrielle et technique de l'ONUDI. Ces activités porteront notamment sur la mise à jour du Manuel des engrais de l'ONUDI et la collecte d'informations pertinentes, conformément à la recommandation formulée lors de la première Réunion de consultation^{1/}.

^{1/} Outre la collecte d'informations sur les procédés, les installations et le matériel nouveaux ou existants ou sur le coût des projets et du matériel intéressant l'industrie des engrais, les participants à la Réunion de consultation avaient préconisé une étude de l'expérience acquise par les pays en développement et les pays développés en matière de création d'usines d'engrais, et une analyse des succès ou des échecs enregistrés dans ce domaine.

45. Pour ce qui est des moyens d'assurer le bon fonctionnement des usines d'engrais, on a suggéré que les acheteurs peu expérimentés d'usines d'engrais confient dans un premier temps la gestion de l'usine, par contrat, à une société exploitant avec succès une installation similaire. On a admis que les fabricants bien implantés dans d'autres pays en développement pourraient souvent apporter ces concours qualifiés et on a suggéré que les organismes financiers internationaux fournissent les fonds nécessaires pour financer ces accords de gestion.
46. On a souligné qu'il importait d'améliorer l'utilisation des capacités des installations existantes, en supprimant des goulets d'étranglement dans certaines usines et en réduisant les "temps morts" dans d'autres. Pour faciliter le diagnostic et la solution de ces problèmes, l'ONUUDI ou les associations régionales de producteurs d'engrais devraient encourager un échange d'informations entre propriétaires d'usines, le détachement de personnel qualifié et d'autres formes d'assistance entre producteurs.
47. Les pays en développement pourraient aussi organiser un échange de données d'expérience sur les moyens d'encourager l'application d'engrais et sur l'expansion des réseaux de commercialisation, de transport et de distribution. Cette assistance revêtait une importance particulière pour les pays en développement les moins avancés ou peu peuplés où le niveau d'utilisation des engrais restait très bas.

D. Dispositions institutionnelles nécessaires
pour assurer la coopération entre pays en développement

48. La recommandation de la première Réunion de consultation tendant à créer des centres régionaux pour le développement de l'industrie des engrais a été examinée. Les préparatifs en vue de la création d'un centre de ce genre, y compris les dispositions financières, en étaient déjà à un stade avancé dans les pays arabes. Ce centre aurait notamment pour mandat d'étudier les problèmes particuliers de cette industrie, d'organiser des programmes de formation spécialisés et d'entreprendre des travaux de recherche-développement sur des problèmes d'un intérêt commun pour les pays de la région. Les promoteurs de ce centre étaient le Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCIS), qui avait encouragé la création de centres analogues dans d'autres secteurs, et la Fédération arabe des producteurs d'engrais chimiques.

49. Selon les participants venant des pays d'Afrique, la nécessité et les fonctions d'un centre desservant les pays africains devraient être examinées lors d'une réunion que l'ONUUDI organiserait avec le concours de la CEA et de l'OUA.

50. Les participants ont pris note du projet de création d'un service d'information et de consultation sur les engrais pour la région de la CESAP, qui aurait pour mandat a) d'améliorer la distribution, la commercialisation et l'application d'engrais dans les pays membres, b) de stimuler la production et le commerce des engrais, des produits intermédiaires et des matières premières dans la région. Quelques participants venant des pays d'Asie ont appuyé cette proposition et insisté sur l'importance des possibilités de coopération entre pays de la région qu'offrirait ce projet.

51. Les activités des fédérations de producteurs d'engrais récemment constituées - la Fédération arabe des producteurs d'engrais chimiques et l'Association latino-américaine pour le développement de l'industrie des engrais - ont été décrites et appuyées. L'ONUUDI pourrait soutenir les efforts tendant à créer des fédérations analogues en Afrique et en Asie. Une association mondiale des producteurs d'engrais des pays en développement pourrait être constituée par la suite pour favoriser la réalisation des objectifs poursuivis par ces fédérations régionales et pour servir de tribune pour un échange élargi de données d'expérience technique entre producteurs d'engrais des pays en développement.

52. Le Groupe d'experts a étudié les prévisions élaborées par le Groupe de travail ONUDI/FAO/BIRD en ce qui concerne la demande régionale pour la période allant jusqu'en 1985/86 et les capacités d'approvisionnement et examiné la nécessité d'accroître la production d'engrais dans les pays en développement qui en ressortait. Il a jugé nécessaire d'établir, pour l'expansion des capacités de production, des prévisions plus détaillées, analogues à celles que la Fédération arabe des producteurs d'engrais chimiques et l'Association latino-américaine pour le développement des industries des engrais avaient élaborées pour la réunion.

53. Pour faciliter la coopération entre producteurs, l'ONUUDI devrait établir et publier un répertoire des producteurs d'engrais des pays en développement. L'ONUUDI devrait aussi rassembler et diffuser de façon régulière des renseignements sur la demande, l'offre et les conditions des échanges, qui faciliteraient une coopération accrue des pays en développement lorsqu'ils étudient la mise en place de nouvelles installations de production.

Annexe I

INDUSTRIE MONDIALE DES ENGRAIS AZOTES

Capacités de production et de consommation
(en millions de tonnes métriques d'azote)

	Situation effective			Prévisions			Prévisions
	1975/76			1981/82			1985/86
	Consom.	Prod.	Bal. ^{a/}	Consom.	Prod.	Bal.	Consom.
<u>Pays en développement</u>							
Afrique	0,44	0,17	-0,27	0,96	0,69	-0,27	1,40
Amérique latine	2,03	1,25	-0,78	3,49	2,56	-0,93	4,50
Moyen-Orient	1,30	0,98	-0,32	2,32	2,91	+0,59	3,10
Extrême-Orient	3,81	2,85	-0,96	7,53	7,00	-0,53	10,00
	<u>7,58</u>	<u>5,25</u>	<u>-2,33</u>	<u>14,30</u>	<u>13,16</u>	<u>-1,14</u>	<u>19,00</u>
Pays d'Asie à économie planifiée	5,03	3,56	-1,47	7,28	6,75	-0,53	10,00
Total	<u>12,61</u>	<u>8,81</u>	<u>-3,80</u>	<u>21,58</u>	<u>19,91</u>	<u>-1,67</u>	<u>29,00</u>
<u>Pays développés</u>							
Amérique du Nord	9,95	10,18	+0,23	12,70	12,50	-0,20	14,00
Europe occidentale	8,10	9,29	+1,19	10,24	11,56	+1,32	11,70
Autres	1,13	2,08	+0,95	1,57	2,40	+0,91	1,90
	<u>19,18</u>	<u>21,55</u>	<u>+2,37</u>	<u>24,51</u>	<u>26,54</u>	<u>+2,03</u>	<u>27,60</u>
URSS, Europe orientale	11,51	13,51	+2,00	17,00	21,00	+4,00	21,50
	<u>30,69</u>	<u>35,06</u>	<u>+4,37</u>	<u>41,51</u>	<u>47,54</u>	<u>+6,03</u>	<u>49,10</u>
TOTAL MONDIAL	<u>43,30</u>	<u>42,87</u>	<u>+0,43</u>	<u>63,09</u>	<u>67,45</u>	<u>+4,36</u>	<u>78,10</u>

Source : Groupe de travail FAO/OMUDI/BIRD sur les engrais, juin 1977.

a/ Consom. = Demande effective ou prévisions de consommation.

Prod. = Production effective ou potentiel de production prévu, qui devrait atteindre par hypothèse 70 % de la capacité après trois ans.

Bal. = Balance de la demande et de l'offre ou prévisions de consommation et potentiel de production aux taux d'utilisation de la capacité retenus ci-dessus.

Annexe II

INDUSTRIE MONDIALE DES ENGRAIS PHOSPHATES

Capacités de production et de consommation
(en millions de tonnes métriques de P₂O₅)

	Situation effective			Prévisions			Prévisions
	1975/76			1981/82			1985/86
	Consom.	Prod.	Bal. ^{a/}	Consom.	Prod.	Bal.	Consom.
<u>Pays en développement</u>							
Afrique	0,37	0,42	+0,05	0,65	2,23	+1,50	0,90
Amérique latine	1,51	0,85	-0,65	2,67	1,66	-1,01	3,40
Moyen-Orient	0,68	0,55	-0,13	1,31	1,53	0,22	1,70
Extrême-Orient	1,11	0,60	-0,51	2,25	1,41	-0,84	3,05
	<u>3,67</u>	<u>2,43</u>	<u>-1,24</u>	<u>6,88</u>	<u>6,83</u>	<u>-0,05</u>	<u>9,05</u>
Pays d'Asie à économie planifiée	<u>1,46</u>	<u>1,46</u>	<u>-0,02</u>	<u>2,38</u>	<u>2,36</u>	<u>-0,02</u>	<u>3,30</u>
Total	5,15	3,89	-1,26	9,26	9,19	-0,07	12,35
<u>Pays développés</u>							
Amérique du Nord	5,26	7,31	+2,05	6,18	8,83	+2,65	7,20
Europe occidentale	5,10	5,09	-0,01	6,60	7,37	+0,77	6,40
Autres	1,84	1,81	-0,03	2,67	3,21	+0,54	2,85
	<u>12,20</u>	<u>14,21</u>	<u>+2,01</u>	<u>15,45</u>	<u>19,41</u>	<u>+3,96</u>	<u>16,45</u>
URSS, Europe orientale	6,69	6,77	+0,08	10,40	8,41	-1,99	12,80
	<u>18,89</u>	<u>20,98</u>	<u>+2,09</u>	<u>25,85</u>	<u>27,82</u>	<u>+1,97</u>	<u>29,25</u>
TOTAL MONDIAL	<u>24,04</u>	<u>24,87</u>	<u>+0,83</u>	<u>35,13</u>	<u>37,03</u>	<u>+1,90</u>	<u>41,60</u>

Source : Groupe de travail FAO/ONU/BIIRD sur les engrais, juin 1977.

- a/ Consom. = Demande effective ou prévisions de consommation.
 Prod. = Production effective ou potentiel de production prévu, qui après trois ans devrait atteindre par hypothèse 30 % de la capacité dans les pays en développement (90 % dans les pays développés).
 Bal. = Balance de la demande et de l'offre ou prévisions de consommation et potentiel de production aux taux d'utilisation de la capacité retenus ci-dessus.

Annexe III

INDUSTRIE MONDIALE DE LA POTASSE

Capacités de production et de consommation
(en millions de tonnes métriques de K₂O)

	Situation effective			Prévisions			Prévisions
	<u>1975/76</u>		Bal. ^{a/}	<u>1981/82</u>		Bal.	<u>1985/86</u>
	Consom.	Prod.		Consom.	Prod.		Consom.
<u>Pays en développement</u>							
Afrique	0,21	0,28	+0,07	0,36	0,36	-0,06	0,48
Amérique latine	0,95	0,01	-0,94	1,84	0,03	-1,81	2,52
Moyen-Orient	0,03	-	-0,03	0,07	-	-0,07	0,09
Extrême-Orient	0,67	-	-0,67	1,43	-	-1,43	1,85
	<u>1,86</u>	<u>0,29</u>	<u>-1,57</u>	<u>3,70</u>	<u>0,33</u>	<u>-3,37</u>	<u>4,95</u>
Pays d'Asie à économie planifiée	0,40	0,30	-0,10	0,77	0,45	-0,32	0,92
Total	<u>2,34</u>	<u>0,59</u>	<u>-1,75</u>	<u>4,47</u>	<u>0,78</u>	<u>-3,69</u>	<u>5,87</u>
<u>Pays développés</u>							
Amérique du Nord	4,49	6,94	+2,00	6,25	9,25	+3,27	7,57
Europe occidentale	4,66	4,27	-0,39	6,30	6,30	-	6,80
Autres	0,85	0,71	-0,19	1,33	0,80	-0,53	1,50
	<u>10,45</u>	<u>11,92</u>	<u>+1,47</u>	<u>13,88</u>	<u>16,62</u>	<u>+2,74</u>	<u>15,87</u>
URSS, Europe orientale	8,54	10,96	+2,42	11,29	15,10	+3,81	14,53
	<u>18,99</u>	<u>22,88</u>	<u>+3,89</u>	<u>25,17</u>	<u>31,72</u>	<u>+6,55</u>	<u>30,40</u>
TOTAL MONDIAL	<u>21,33</u>	<u>23,47</u>	<u>+2,14</u>	<u>29,64</u>	<u>32,50</u>	<u>+2,86</u>	<u>36,27</u>

Source : Groupe de travail FAO/ONU/BIIRD sur les engrais, juin 1977.

a/ Consom. = Demande effective ou prévisions de consommation.

Prod. = Production effective ou potentiel de production prévu après déduction des pertes survenant en cours de production, de transport, de manutention et de stockage.

Bal. = Balance de la demande et de l'offre ou prévisions de consommation et potentiel de production aux taux d'utilisation de la capacité retenus ci-dessus.

Annexe IV

LISTE DES DOCUMENTS PRESENTES A LA REUNION

- ID/WG.265/1 Regional co-operation in the fertilizer industry : the experience and potential of the Andean Group of countries
Patricio Castro
- ID/WG.265/2 Co-operation in the fertilizer industry : the experience of the Arab Federation of Chemical Fertilizer Producers
Wahib D. Melada
- ID/WG.265/3 Co-operation amongst developing countries in the fertilizer industry : the experience of Pakistan as regards financing two fertilizer plants
F.S. Aijazuddin
- ID/WG.265/4 Regional co-operation in the fertilizer industry : experience and opportunities in Latin America
Eduardo Gutierrez-Salgado
- ID/WG.265/5 The potential for co-operation in the nitrogen fertilizer industry in Latin America
Eduardo Gutierrez-Salgado
- ID/WG.265/6 Bilateral and regional co-operation among developing countries in the fertilizer industry. Experience of India
S.H. Mulherjee
- ID/WG.265/7 Quelques possibilités de coopération entre pays en développement dans l'industrie des engrais
Secrétariat de l'ONUDI
- ID/WG.265/8 Posibilidades de integración en el sector fertilizantes del Grupo Andino. Algunos trabajos de Junac al respecto
Rodrigo Donoso H.

ID/WG.265/9

Investment planning in the fertilizer industry : research
and applications at the World Bank

A. Meeraus

ID/WG.265/10

Posibilidades de desarrollo de la industria de fertilizantes
en Centroamerica

A. Guerra-Borges

Annexe V

LISTE DES PARTICIPANTS

<u>Pays</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation, adresse</u>
Algérie	Mouloud Bellebir	Directeur Secteur Pétrochimie Engrais SONATRACH Centre Sonatrach Boite Postale No 1 Arzew, Oran
Arabie saoudite	Ahmed Qidwai	General Manager Saudi Arabian Fertilizer Company (SAFCO) P.O. Box 553 Dammam
	Abdul-Rahman M. Daftardar	Employer Relation Manager Saudi Arabian Fertilizer Company (SAFCO) (même adresse que ci-dessus)
Argentine	Lucio R. Ballester	Subsecretario Desarrollo Industrial Avenida Julio A. Roca 651 Buenos Aires
Bangladesh	Rafiquddin Ahmad	Chairman Bangladesh Chemical Industries Corporation Ministry of Industries Government of Bangladesh Shilpa Bhavan Motijheel C.A. Dacca
Bolivie	Mario Balcazar Aranibar	Advisor Ministry of Planning Casilla 576 La Paz
Colombie	Gilberto Salcedo Escobar	Nonumeros Colombo-Venezolanos S.A. Calle 37, No 8-43, piso 6 Apartado Aéreo 17972 Bogotá

<u>Pays</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation, adresse</u>
Egypte	Mahmoud Abdel-Raof Shoukry	Chairman of Abu-Qir Abu-Qir Fertilizer and Chemical Industry Company 40 Horria Street Alexandrie
Inde	S.K. Mulherjee	Director Fertilizer Corporation of India Madhuban, 55 Nehru Place 110024 New Delhi
Indonésie	Hasan Hasim	President Director P.T. Pupuk Sriwidjaja (PUSRI) P.O. Box 2371 104 Letn. Jend. S. Parman Djakarta
	Harry Wongkaren	Chief Bureau of Foreign Relations P.T. Pupuk Sriwidjaja (PUSRI) (même adresse que ci-dessus)
Koweït	Husain I. Al-Jasem	Deputy Managing Director General Manager Fertilizer Division Petrochemical Industry Company (PIC) P.O. Box 1084 (ou 3964) Koweït
Nigéria	Abdullah J. Orekan	Assistant Director (Petrochemical) Federal Ministry of Industries New Secretariat PIB 12614 Ikoyi, Lagos
Pakistan	Fakir S. Aijazuddin	General Manager (Finance) National Fertilizer Corporation of Pakistan Ltd First floor, Al-Falh, Shahrah-e-Quaid-e-Azam Lahore
Sénégal	André-Michel Bernos	Président Société Industrielle des Engrais au Sénégal (SIES) Boite Postale 3377 3, avenue Carde Dakar

<u>Pays</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation, adresse</u>
Tunisie	Mhamed Ali Bouleymen	Directeur général TUNIPHOS 107, avenue de la Liberté Tunis
Venezuela	Sergio Saez	Jefe de Programación y Suministros Petroquímica de Venezuela S.A. Apartado 2066 Caracas

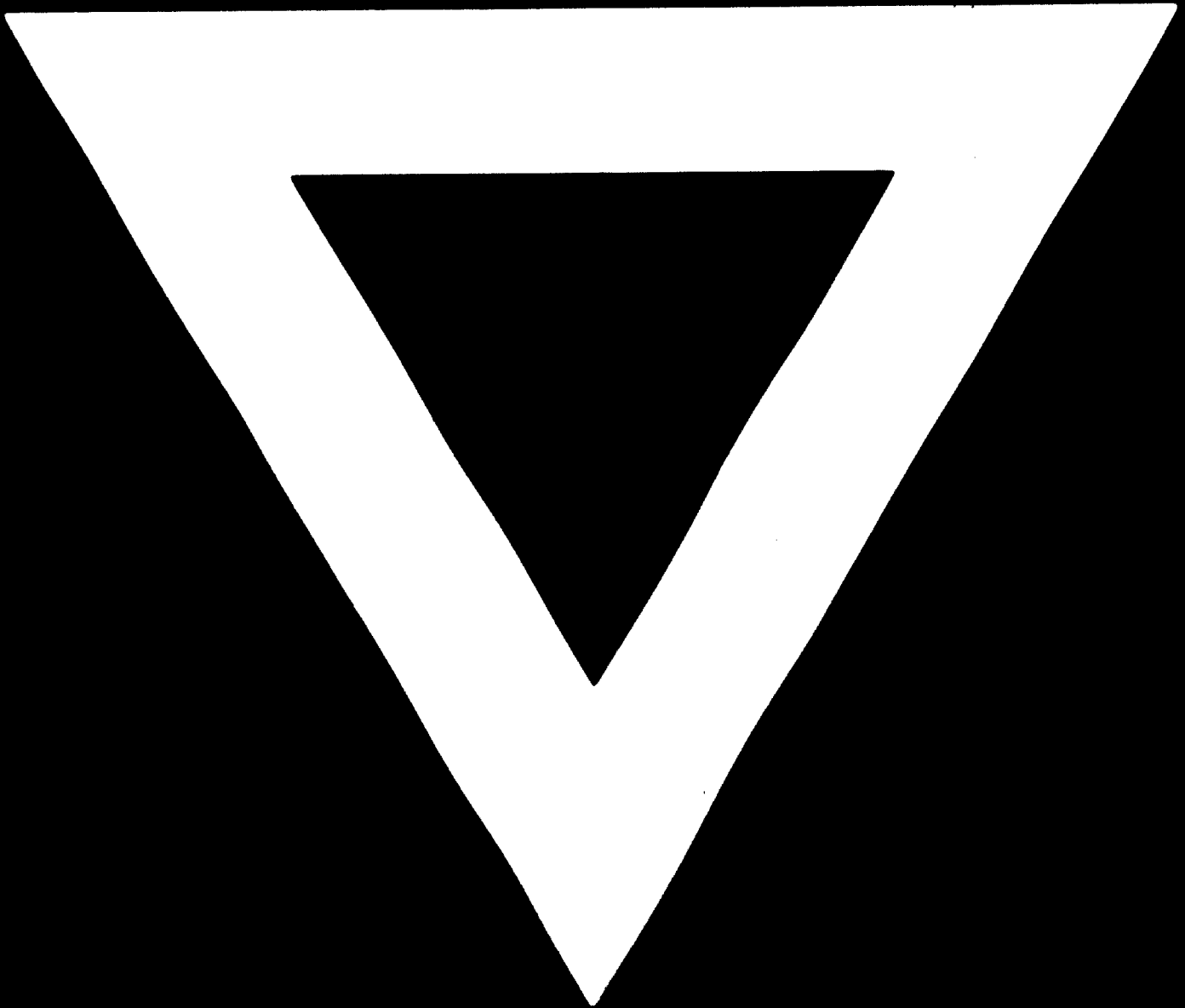
Organisations régionales et organisations internationales

<u>Organisation</u>	<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>
Asociación de Desarrollo de Industria Fertilizantes en America Latina (ADIFAL)	Eduardo Gutierrez-Salgado	Florencia 57, 9° piso Mexico 6, D.F. Mexique
Junata del Acuerdo de Cartagena (JUNAC)	Rodrigo Donoso	Funcionario Internacional Departamento de Desarrollo Industrial Casilla 3237 Lima, Perou
Arab Federation of Chemical Fertilizer Producers (AFCFP)	Wahib D. Kelada	Technical Manager P.O. Box 23696 Kuwait City, Koweït
Industrial Development Centre for Arab States (IDCAS)	Mourad M. Stino	Fertilizer and Petro-chemical Industries Specialist P.O. Box 1297 Le Caire, Egypte
International Fertilizer Development Centre (IFDC)	Paul J. Stangel	Deputy Managing Director Box 2040 Muscle Shoals, Alabama 35660, Etats-Unis d'Amérique
	Fred Klem	Engineer Co-ordinator (même adresse que ci-dessus)

<u>Organisation</u>	<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>
Secretaría Permanente del Trato General de Integración Económica Centro Americana (SIECA)	Alfredo Guerra- Borges	Director Departamento Industrial Apartado postal 1237 4a Avenida 10-25, zona 14 Guatemala City, Guatemala
Banque mondiale	Harald Stier	Economist Fertilizer Unit 1010 Steet, N.W. Washington D.C. 20433 Etats Unis d'Amérique
	Alexander Meeraus	Economist Development Research Center (même adresse que ci-dessus)



F - 656



78.10.31